



# LES BREVES DE MAROLLES

INFORMATIONS  
MUNICIPALES

OCTOBRE 2024

**DEFIBRILLATEUR :** Le défibrillateur réservé, jusque-là, aux seuls utilisateurs de la salle communale a été transféré dans la cour de la mairie et devient, ainsi, facilement accessible à tous les habitants du village. Une armoire adaptée aux conditions climatiques est fixée sur le mur extérieur-nord de la Mairie. Le portail ouvert en permanence permet un accès rapide depuis la rue principale et depuis la salle des fêtes.

**ESSONNE VERTE :** Cette année encore la Commune a décidé de participer au programme départemental : « Essonne verte ». Pour un village propre et accueillant, nous vous donnons rendez-vous Samedi 12 Octobre à 9h 30 dans la cour de la mairie. Matériel de ramassage fourni et verre de l'amitié à la fin de l'opération. Nous comptons sur vous !

**CIMETIERE :** L'opération de reprise de concessions, initiée en 2023, est en phase d'attente jusqu'au mois d'avril 2025 (délai légal d'un an). A partir de cette date, un deuxième constat d'abandon sera opéré. Sans manifestation des ayants-droits, le Conseil municipal pourra, alors, délibérer afin de reprendre 35 concessions qui seront remises à la disposition des habitants pour des durées de 30 ou 50 ans.

**TRAVAUX :** - Un dossier de demande de soutien financier vient d'être présenté au Smoys pour l'installation d'un éclairage public solaire devant la salle des fêtes.  
- Des travaux importants de nettoyage et de sécurisation sont en cours sur la troisième mare du village, peu connue des habitants parce que située dans une propriété privée, mais indispensable à la collecte des eaux pluviales.  
- Comme annoncée lors des vœux du Maire, une demande d'aide financière a été adressée à la Région et au Département pour un Contrat rural qui permettra la création de trottoirs à l'entrée sud du village et chemin de Pithiviers, de même que la réfection de la chaussée, rue des Ormes.  
Commissions décisionnelles en début d'année 2025 et travaux dans la deuxième partie de l'année ?

**SOUVENIR :** Le 11 novembre, le Conseil municipal vous convie à la cérémonie commémorative du 106<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918. Un vin d'honneur sera offert à la salle polyvalente après le rassemblement. Transmettre pour ne pas oublier le sacrifice des jeunes gens tombés pour la défense de la liberté et de nos valeurs ... important, en ces temps compliqués !

**VIE ASSOCIATIVE :** - Le Comité d'Animation qui poursuit son action sous la présidence de Mme J. Peyraud vous proposera bientôt de nouvelles festivités. N'hésitez pas à y participer avec vos familles et vos amis !  
- Les cours de Taï Chi dispensés par Mme Cardon ont repris en septembre (plein air ou salle communale, lundi matin à 9h 30 et jeudi soir à 18h, pour des séances de 90 minutes).

**NOËL :** La Municipalité et le Comité d'animation vous demandent de retenir, dès maintenant, la date du Vendredi 6 décembre pour un spectacle à destination des plus jeunes, à la salle polyvalente, en fin d'après-midi. Le Père Noël nous a promis une visite pour la distribution des jouets. (comme chaque année, un "flyer" arrivera dans les boîtes à lettres pour rappeler les modalités de commande)

**VIE COLLECTIVE :** - L'interdiction du brûlage des arbres, déchets verts, cartons et plastiques est toujours d'actualité et nous vous rappelons que tout manquement à cette règle peut être puni d'une amende importante.  
- Il en est de même pour les bruits de machines le dimanche après-midi et les jours fériés.  
- Les problèmes de stationnement anarchique, en dehors des espaces matérialisés, persistent sur la rue principale et les rues adjacentes, les plaintes répétées des transporteurs, agriculteurs et services de sécurité conduiront irrémédiablement la municipalité à prendre un arrêté d'interdiction de stationner sur la chaussée si aucun effort n'est constaté. Chaque propriété offre la possibilité de rentrer deux véhicules, suivant les règles d'urbanisme ...

Bienvenue aux familles qui viennent de s'installer dans le village, n'hésitez pas à nous rendre visite en mairie.

*La vie en collectivité nécessite de la part de chacun : respect des règles et des individus.*